

Le Synode s'est réuni en séance ordinaire à Saint-Sulpice avec un ordre du jour bien rempli et un débat très suivi par la presse et, pour la première fois, sur Twitter. Compte rendu

Election d'un Conseiller synodal

Le Synode élit **John Christin** à la fonction de Conseiller synodal laïc (78 voix). Instituteur retraité et ancien cadre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, M. Christin, d'Ollon, est un paroissien engagé, membre notamment du Conseil régional de l'Est vaudois et secrétaire suisse de la Fraternité des Veilleurs. Cette élection complémentaire fait suite au départ de Pierre-André Glauser, qui a démissionné en juin dernier.

Election de deux membres ministres et d'un ministre suppléant à la commission de consécration

Suite à la démission de Claire-Lise Corbaz et d'Olivier Calame, des postes sont à repourvoir à la commission de consécration. Sont élues la pasteure Laurence Bohnenblust-Pidoux et la diacre Magali Borgeaud-dit-Avocat-Sieber. Le poste de suppléant reste vacant, faute de candidat.

Vers un rite pour les couples partenariés

En bref:

Au premier jour de la session et après plus de deux heures trente de discussions, le Synode de l'EERV a décidé, par 55 voix contre 31 et une abstention, d'entrer en matière sur le rapport «Vers une célébration pour les couples partenariés».

Le lendemain, après un débat nourri, respectueux et constructif de près de cinq heures, le parlement de l'EERV est parvenu à un accord. Le Synode a très nettement voté en faveur d'un rite pour les couples de même sexe au bénéfice d'un partenariat enregistré (par 59 voix pour, 9 contre et 7 abstentions). L'Assemblée a chargé le Conseil synodal de proposer un choix de diverses formes rituelles avant la fin de la législature, soit avant juin 2014.

Le Synode n'a en effet pas voulu trancher à la hâte sur la forme que devra prendre ce rite – le terme de bénédiction n'a pas fait l'unanimité et plusieurs voix se sont fait entendre pour qu'une distinction claire soit faite d'avec un mariage. Dans un esprit de sagesse, l'Assemblée a donc confié au Conseil synodal la responsabilité de lui soumettre, avant 2014, plusieurs formes possibles de rite.

Au cours des débats, plusieurs voix ont confié à quel point les deux jours de discussion ont permis aux avis de chacun d'évoluer. En s'offrant du temps pour étudier sérieusement plusieurs formes rituelles, le Synode a voulu donner l'occasion à sa base, soit le plus grand nombre de protestants, de pouvoir se positionner et faire également ce chemin. Le Conseil synodal veut s'en donner les moyens.

Echos de la teneur des débats

Le sujet chaud de cette session a été ouvert par un témoignage personnel de Jean-Michel Sordet, Conseiller synodal: «Gymnastien marqué par le mouvement charismatique, j'avais une vision méfiante des homosexuels. En avançant dans la vie, je me suis trouvé plus ouvert. En 2008, je souscrivais mal à un tel projet, pourtant aujourd'hui je vous le présente.» Le pasteur a imaginé la gêne qu'il pourrait encore éprouver en recevant un couple de lesbiennes dans son bureau. «J'ai essayé d'identifier cette gêne. Elle vient tout

simplement du fait que je suis hétérosexuel et que cette différence touche mon identité. Aujourd'hui, cette gêne modérée ne m'empêcherait pas de bénir un tel couple. Les remontées de ce type de gêne expliquent sans doute la violence des débats de ces derniers jours.»

Le Conseiller synodal a également souligné que l'EERV «ne jouait pas les outsiders». Le rapport a dressé le panorama des autres Eglises réformées sur la question et la Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe (CEPPLE) s'est aussi penchée sur le sujet.

Débat sur l'entrée en matière

Un premier temps de débat devait permettre à l'Assemblée de décider ou non d'entrer en matière sur le rapport du Conseil synodal.

Du côté des délégués défavorables à l'entrée en matière, la division de l'Eglise a plusieurs fois été évoquée. «Les oppositions viennent d'un peu partout, pas seulement de la frange évangélique. Jamais je n'avais ressenti avec autant de poids ma responsabilité de délégué», a confié un pasteur en suggérant de «commencer par la première marche», soit «un rituel d'accueil, pas une bénédiction». D'autres membres ont approuvé, s'inquiétant de la représentativité démocratique du Synode, ou regrettant que la question n'ait pas été portée devant les Conseils paroissiaux. Une trop grande ressemblance avec le mariage hétérosexuel a aussi été évoquée.

Une pasteure a souhaité du temps pour une décision qui évite ce que les femmes, «ancienne minorité de l'Eglise», ont vécu. Elle a rappelé que, plusieurs années après leur accession au ministère, des tracts circulaient encore pour justifier leur inaptitude à cette fonction. Un autre opposant à l'entrée en matière a suggéré au Conseil synodal de «compléter son rapport avant la fin de la législature», pour éviter d'avoir à choisir «entre la peste ou le choléra», soit la division de l'Eglise ou le rejet de ceux qui attendent un geste d'accueil. Un autre a demandé de ne pas légiférer «dans le doute», mais d'inviter «les deux parties à faire un pas»: «Renonçons à interdire à un ministre en conscience de donner suite à une demande», a-t-il proposé.

Du côté des membres défendant l'entrée en matière, un pasteur s'est réjoui «d'appartenir à une église qui peut discuter de ce sujet». Un délégué a rappelé qu'il «est aujourd'hui admis dans les milieux médicaux que, dans la plupart des cas, l'homosexualité n'est pas un choix. Refuser d'entrer en matière serait refuser ce que sont une partie d'entre nous.»

«S'il n'est pas bon que l'humain soit seul, cela est vrai aussi pour les homosexuels», a estimé un autre membre du Synode, tout en précisant que «la loi d'amour est la clé de lecture de toute la Loi». «J'ai été bousculé dans mes positions le jour où j'ai rencontré des homosexuels», a témoigné un ministre. «Cette question de société ne peut pas rester sans réponse de l'Eglise», a ajouté un de ses collègues. Il s'agit de reconnaître la légitimité des amours homosexuelles, utiles aussi au monde.» «Pour trouver un chemin d'unité, nous avons le devoir d'un vrai débat, pas seulement d'un pseudo débat sur l'entrée en matière. Ayons le courage de débattre», a lancé un ministre.

Le Conseil synodal a précisé qu'appartenir à une Eglise impliquait d'accepter la décision prise par l'instance prévue. Que les neuf Eglises protestantes de Suisse qui ont créé un rite pour les couples de même sexe n'avaient pas connu de schisme. Il a enfin rappelé qu'il n'était pas question de mariage et invité à ne pas sacraliser la bénédiction.

Quelques minutes avant la fin de la journée, l'Assemblée a rejeté une motion d'ordre demandant de prolonger le débat sur l'entrée en matière le jour suivant (52 contre, 25 pour et 4 abstentions). Puis elle a approuvé l'entrée en matière sur le rapport par 55 voix pour, 31 contre et une abstention.

Débat sur le rapport du Conseil synodal

Le débat sur le rapport du Conseil synodal a révélé plusieurs points posant question à l'Assemblée.

La suggestion d'une liste de ministres acceptant d'effectuer le rite a souvent été questionnée par les intervenants. Vue par les uns comme une manière «d'officialiser un schisme», elle a été perçue par d'autres comme «un facteur de respect dans l'unité», une option s'apparentant à la clause de conscience des médecins. Tous n'étaient pas d'avis qu'elle devait être publique. Rares sont les délégués qui ont défendu l'idée que la possibilité d'objection revenait aussi aux paroisses.

Le Synode s'est sans doute le plus longuement étendu sur la ressemblance entre le mariage et le rite proposé pour les couples homosexuels. Certains ont craint qu'une trop grande similitude implique «une confusion, source de chaos». L'idée d'une solution intermédiaire – «accueillir les personnes» par exemple au cours d'un culte – a été évoquée. «J'aimerais quelque chose de vraiment autre, mais pas de moins bien», a répliqué un diacre. Un délégué a souhaité n'avoir pas à «choisir entre une bénédiction sinon rien», mais à pouvoir réfléchir à des alternatives. «Ne goudronnons pas la route de bout en bout», a suggéré un autre membre du Synode en invitant à «ne pas réglementer les choses avant qu'elles n'existent».

«Il y a nécessairement beaucoup de similitude dans les termes qui parlent de l'amour», a estimé un délégué. «La différence se marque au niveau du civil», a ajouté un pasteur. Une de ses collègues a affirmé: «La distinction est dans le contenu, soit dans des choses fines: la référence biblique ne doit pas être celle liée au mariage, mais à l'alliance et à l'engagement». Plus marquée, une déléguée a espéré que «la liturgie soit la plus proche de celle du mariage. Une liturgie différente, n'est-ce pas une forme de discrimination?»

Le Conseil synodal a expliqué que, dans toute une palette de possibilités, le meilleur choix leur était apparu celui de la bénédiction. «Elle consiste à invoquer la présence de Dieu dans la vie de deux personnes, avec leur projet de vie commune. Cette présence est à la fois bienfaisante et source d'interpellation», a-t-il souligné.

Le Synode s'est également penché sur le lien entre l'Eglise et la société. «Dès que l'Etat prévoit une union pour les couples homosexuels, nous devons entendre la demande de ces couples», a défendu la Commission d'examen. «L'Eglise n'est pas le bras armé de l'Etat, elle a toute liberté de dire stop», a rétorqué un délégué. Réponse de la Commission: «Quand l'Eglise se pose en force critique, elle le fait au nom de l'égalité et du soin aux plus démunis. Dans notre cas, nous écoutons ceux qui ont été stigmatisés.» «Au travers d'une demande d'un couple homosexuel, c'est peut-être Dieu qui veut nous rencontrer», avait affirmé un autre délégué.

Enfin, le souci de ne pas bousculer et de permettre l'évolution des mentalités a habité les débats. «S'il nous a fallu deux jours pour nous comprendre, faisons en sorte de ne pas perdre nos paroissiens en route», a résumé un pasteur. «Nous devons travailler à la communication, mettre en place des mesures d'accompagnements pour continuer le dialogue», a assuré le Conseil synodal.

Discussion sur les résolutions

La dernière heure de la session a été forte en suspens et en rebondissements. Pas moins de six amendements, proposant des nuances dans le texte du Conseil synodal, sont présentés coup sur coup. Une motion d'ordre est même déposée, demandant l'arrêt net des débats, vu l'heure avancée, et leur reprise à la séance de relevé. Après une intense discussion conduite avec calme par l'excellent président David Freymond, la motion est finalement rejetée (39 contre, 29 pour, 3 abstentions). Dans les minutes qui suivent, le Conseil synodal et tous les amendements – sauf un qui est largement rejeté – se rallient à celui d'Alain Martin. Le nouveau texte ne comporte plus le mot «bénédiction», qui faisait débat, et charge le Conseil synodal de présenter plusieurs formes de rites avant juin 2014.

A la minute pile de la fin de la session, le Synode décide et vote très nettement la résolution retenue (59 voix pour, 9 contre et 7 abstention).

Résolution

Le Synode adopte le principe d'un rite pour les couples de même sexe au bénéfice d'un partenariat enregistré au sens de la loi.

Le Synode demande au Conseil synodal de proposer un choix de diverses formes de rite avant la fin de la législature, afin qu'il puisse se déterminer.

Ratification des statuts de la CER

La session a également permis de traiter d'autres points, entre le débat d'entrée en matière et la discussion décrite ci-avant.

Il s'agissait notamment de ratifier la modification des statuts de la Conférence des Eglises romandes (CER). «Ces statuts sont le fruit d'un compromis, sans être la panacée, a expliqué Xavier Paillard, vice-président du Conseil synodal. Ils comptent un point essentiel: le Conseil exécutif sera un véritable Conseil de trois personnes et non un Bureau où chaque Eglise est représentée. Avant, il y avait deux lieux de représentation, à l'Assemblée et au Bureau, ce qui compliquait les choses.» L'EERV, qui pèse pour près de 60% du budget de la CER, a un peu plus de poids, mais pas de majorité de blocage.

Après un débat assez technique, le Synode décide sans problème de ratifier la modification des statuts (majorité évidente, 2 contre et une abstention).

Décision 1

Le Synode de l'EERV ratifie les statuts de la Conférence des Eglises réformées de Suisse romande adoptés par son Assemblée générale le lundi 3 septembre 2012.

Puis une proposition de décision est rejetée (37 contre, 29 pour, 9 abstentions). Elle souhaitait demander au Conseil synodal de modifier les statuts «dans le sens d'un meilleur fonctionnement démocratique» «en prévoyant une Assemblée générale composée de délégués des Assemblées délibératives de chaque Eglise membre».

La décision 2 se voit retirer la mention des «décisions 2007/11» suite à un amendement facilement accepté (38 pour, 7 contre et quelques abstentions), puis est adoptée sans problème (majorité évidente, 3 contre, 3 abstentions).

Décision 2

Le Synode prend acte du présent rapport et considère que celui-ci répond aux décisions 2007/15, 2011/11, 2011/12 et 2011/13.

Budget 2013

Jean-Michel Sordet présente le budget, dont il a repris la gestion après le départ de Pierre-André Glauser: «Un excédent de charge d'un demi-million de francs, sur 42 millions de charges, soit environ 1 pourcent... C'est une somme à la fois conséquente et contenue. Nous ne pouvons pas assurer que nous bouclerons dans le noir, mais n'avons pas voulu jouer artificiellement sur certains points du budget», a-t-il expliqué. «Le Conseil synodal reste prudent et consciencieux. Une austérité trop rigoureuse nuit au développement des projets et à la vie. Il est nécessaire d'oser investir sur des projets, même en période de ressources limitées. La dynamique des lieux d'Eglise est le meilleur remède contre la morosité budgétaire.»

Le budget soulève brièvement quelques questions, notamment sur le coup d'une campagne de publicité pour susciter des vocations, mais sans susciter de grand débat. Les décisions suivantes sont adoptées à la presque unanimité.

Décision1: Contributions régionales

Le Synode ratifie la table des contributions régionales telle que présentée au point 6.1 du budget 2013.

Décision 2: Offrandes générales

Le Synode adopte la liste des offrandes générales pour l'année 2013 telle que présentée au point 5 du budget 2013 et les recommande à ses paroisses, ses aumôneries et ses services communautaires.

Décision 3: Budget (sans les régions)

Le Synode adopte le budget 2013 de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud qui présente, avant intégration des budgets des régions, un déficit d'exploitation de 534'800 fr. et un déficit de l'exercice de 513'300 fr.

Décision 4: Budget (avec les régions)

Le Synode adopte le budget 2013 de l'Eglise évangélique réformée de canton de Vaud qui présente, après intégration des budgets des régions, un déficit d'exploitation de 535'300 fr. et un déficit de l'exercice de 513'800 fr.

Décision 5: Cible Terre Nouvelle

Le Synode fixe la cible Terre Nouvelle de l'EERV à 1'800'000 fr. pour 2013.

Séance de relevé

Les points de l'ordre du jour n'ayant été épuisés, une séance de relevé est fixée au vendredi **23 novembre 2012** de 18h30 à 22h à la grande salle de Chamblandes à Pully.

Gabriel Dutoit, Office info-com de l'EERV